

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 40/2022

Séance du 25 août 2022

| | |
|------------------------|------------|
| Nbre de membres en ex. | 14 |
| Nbre de membres prés. | 12 |
| Vote | 14 |
| Date convocation | 11/08/2022 |

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 25 à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 1.

Présents : Yves GILLI, Hélène-Marie PASSERON, Céline BERNART, Fabienne RASPAU, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Corinne COMINO, Karine FAY, Geneviève PEPE, Stéphane VOISIN, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE.

Pouvoirs : Jean-Luc VIGNA donne pouvoir à Michel TIREBAQUE, Cyril LEGER donne pouvoir à Yvette MARTIN.

Absents : Néant.

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient d'effectuer une décision modificative du budget communal afin de procéder à des écritures d'ordre afin de sortir de l'actif de la commune les frais d'études présents au compte 2031.

Le Maire explique qu'il convient d'ajouter des crédits sur le chapitre 041 en dépenses et en recettes.

Où l'exposé du Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la Décision modificative du budget n°1.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

